

AUX SOURCES DU CHRISTIANISME PROVENCE

15—20 JUIN 2020

MARSEILLE
AIX EN PROVENCE
ST MAXIMIN LA SAINTE BAUME
SENANQUE
AVIGNON
STES MARIES DE LA MER
ARLES



Service des pèlerinages
Maison diocésaine - 20 avenue de Limerick
29000 Quimper
peles29@diocese-quimper.fr - 02 98 64 58 61
Agrément Atout France IMO29110034

PROGRAMME

LUNDI 15 JUIN 2020 BREST / MARSEILLE

08H50 : Convocation à l'aéroport de Brest 10H50 : Décollage de Brest à destination de Paris Orly

12H10 : Arrivée à Orly 12H50 : Décollage de Paris Orly vers Marseille

14H10 : Arrivée à Marseille 1B Récupération des bagages.

Accueil par votre chauffeur et transfert vers le centre de Marseille.

Vers 16H00 : Découverte de la Basilique Notre-Dame de la Garde.

Appelée aussi la « Bonne Mère » de Marseille, cette Basilique qui remonte au XIXème siècle, domine la ville et offre à la vue de tous son architecture audacieuse.

17H30 Messe ou temps de célébration

19H00 Installation, Dîner et nuit à Marseille ou aux environs

MARDI 16 JUIN 2020 MARSEILLE / AIX-EN-PROVENCE / MARSEILLE

Départ vers Aix-en-Provence.

Le matin, découverte de la cathédrale Saint Sauveur d'Aix en Provence, qui serait ainsi édifiée sur un temple d'Apollon. Sa situation sur l'ancienne voie Aurélienne fait d'elle un trait d'union, un relais entre le monde romain et le monde chrétien aixois. Passage au cours Mirabeau, au marché de l'hôtel de ville...

Déjeuner à Aix en Provence

Visite de la fabrique des santons Fouque, créateur de santons de Provence depuis 1934.

Les santons Fouque sont aujourd'hui connus, collectionnés et vendus dans le monde entier. De grandes expositions leur ont été consacrées à New York, Tokyo, Rome, Genève, Avignon, Berlin... Pourtant, depuis la création de la Maison Fouque en 1934, c'est toujours à Aix-en-Provence, berceau de leur création et source de leur inspiration, que les célèbres santons sont toujours fabriqués par Mireille Fouque et son fils Emmanuel, artisanalement, dans le respect de la tradition provençale et du détail.

Retour à Marseille.

Dîner et nuit à Marseille ou aux environs

MERCREDI 17 JUIN 2020 MARSEILLE / ST MAXIMIN LA SAINTE BAUME / PLAN D'AUPS STE BAUME / MARSEILLE

Direction Saint Maximin la Sainte Baume.

Découverte de la basilique, un édifice d'une ampleur impressionnante : 73 mètres de long, 37 mètres de large et 29 mètres de haut, un couvent lui est accolé. Elle est le plus vaste ensemble gothique en Provence. Le chœur, le retable, les orgues, la chair interpellent par leur taille. S'il monte vers la grotte, ici, le pèlerin descend dans la crypte pour un hommage solennel en tête à tête avec le crâne, relique de Marie-Madeleine. Découverte du Couvent Royal, accolé à la Basilique.

Messe à la Basilique

En fin de matinée, route vers Plan d'Aups Sainte Baume.

Déjeuner à l'hostellerie de la Sainte Baume

L'hostellerie de la Sainte-Baume date de 1859, maison religieuse gérée par les frères dominicains, elle héberge, restaure, accueille les prières, et offre un point de départ idéal pour marcher vers la grotte, seul ou en procession.

Un cheminement de quarante-cinq minutes en plaine puis sur les pentes forestières, pendant lequel, le chant des oiseaux, celui du vent dans les feuillages accompagnent l'effort de l'ascension.

Montée libre à la découverte de la Grotte Sainte Marie Madeleine (en empruntant le Sentier du Canapé partant de l'hôtellerie), dans laquelle serait venue se réfugier Ste Marie Madeleine pour ses dernières années. Aujourd'hui, c'est un sanctuaire abritant une partie de ses reliques.

Sinon, temps libre dans le village.

Retour à Marseille.

[Dîner et nuit à Marseille ou aux environs](#)

JEUDI 18 JUIN 2020 MARSEILLE / SENANQUE / AVIGNON / ARLES

Route vers l'abbaye de Sénanque.

Découverte de l'abbaye, enserrée depuis le 12ème siècle dans le creux de son vallon provençal, l'Abbaye Notre-Dame de Sénanque apparaît comme l'un des plus purs témoignages de l'architecture cistercienne primitive.

Comme il y a 900 ans, l'Abbaye abrite une communauté de Frères cisterciens qui vivent selon la Règle de Saint Benoît.

Sept fois par jour, la communauté se rassemble dans l'église abbatiale pour prier.

Les moines de Sénanque, dans un souci de partage, ouvrent les portes de leur Abbaye aux visiteurs : la visite permet ainsi d'admirer l'église abbatiale, l'ancien dortoir, le cloître, la salle du chauffoir et la salle du chapitre, construits aux 12ème et 13ème siècles.

Afin de permettre au plus grand nombre de pouvoir visiter ce patrimoine exceptionnel, le prix de la visite a faiblement évolué ces dernières années.

[Messe](#)

[Déjeuner à Gordes](#)

L'après-midi, départ vers Avignon.

Visite du palais des papes, Le Palais des Papes est le symbole du rayonnement de l'église sur l'Occident Chrétien au XIVème siècle. Edifié à partir de 1335, en moins de vingt années, il est l'œuvre principalement de deux papes bâtisseurs, Benoît XII et son successeur Clément VI.

Continuation vers Arles.

[Installation, dîner et nuit à Arles ou aux environs](#)

VENDREDI 19 JUIN 2020 ARLES / STES MARIES DE LA MER / ARLES

Départ vers les Saintes Maries de la mer. Découverte du village des Saintes Maries de la Mer, terre d'accueil, de tradition et de pèlerinage, est construit entre ciel et mer, là où le Rhône embrasse la Méditerranée. Site de légende, son rivage accueillit, à l'aube de la chrétienté, Marie Jacobé, Marie Salomé et leur servante Sara, chrétiennes persécutées fuyant la Palestine sur une barque sans gouvernail. Découverte de l'église forteresse du village et du Musée Baroncelli.

[Rencontre avec la confrérie des Saintes Maries](#)

[Messe](#)

[Déjeuner au Mas du Ménage](#)

Retour à Arles. Visite de la Cathédrale Sainte Trophime et Evocation de Saint Césaire. Visite extérieure des célèbres Arènes d'Arles. Visite du cloître.

Ensuite, visite libre du site des Alyscamps à Arles. En provençal, cette appellation signifie Champs Elysées. Il s'agit d'une nécropole remontant à l'époque romaine et à forte influence paléochrétienne. Désormais, elle apparaît sous la forme d'un alignement de sarcophages en calcaire régional.

Nous terminerons par l'église Notre-Dame-la-major. Elle fut le siège de la paroisse la plus étendue de la ville et est une des plus anciennes églises d'Arles, car l'édifice primitif aurait été consacré en 452, lors du troisième concile

d'Arles, par l'archevêque Ravennius, comme l'atteste le relevé, affiché dans la chapelle SaintMartin, d'une inscription gravée sur la façade et disparue en 1592 lors de sa réfection.

Dîner et nuit à Arles ou aux environs

SAMEDI 20 JUIN 2020 ARLES / MARSEILLE

Nous reprendrons la route vers Marseille.

Découverte de l'abbaye saint Victor.

L'abbaye date du Ve au XVe siècle. Elle renferme une crypte dans laquelle vous découvrirez la grotte Saint-Victor, la chapelle d'Isarn, la chapelle Saint-André. L'abbaye abrite une petite statue en noyer du XIIIe siècle, la Vierge Noire : elle représente Notre-Dame-de-la-Confession, sainte encore très vénérée à Marseille.

Messe dans la crypte

Déjeuner

Découverte du musée du savon de Marseille, signé de la savonnerie de la licorne vous accueille au cœur d'un site historique, à l'intérieur de l'ancien arsenal des galères construit par Louis XIV. Passage à la boutique.

15H00 : Transfert vers l'aéroport.

30 places en option auprès d'Air France jusqu'au 14 août sur ces vols :

15H50 : Convocation à l'aéroport de Marseille 1B

17H50 : Décollage de Marseille à destination de Paris Orly

19H10 : Arrivée à Paris Orly

20H15 : Décollage de Paris Orly vers Brest

21H20 : Arrivée à Brest

INFORMATIONS DIVERSES

Messes, rencontres et ordre des visites

Les messes et les rencontres sont sous réserve de disponibilité des lieux, et des intervenants. De même l'ordre des visites peut être soumis à modifications. Cependant, l'ensemble des visites mentionnées au programme sera respecté.

Prix total du pèlerinage

30 pèlerins : 1210 €

Entre 25 et 29 pèlerins : 1280 €

Supplément chambre individuelle 195 €

Ces prix ont été calculés selon les conditions économiques (taxes, coût du carburant...) connues en date du 08 août 2019. Conformément à la loi, le prix sera revalidé de façon définitive selon les conditions économiques en vigueur (montant des taxes, coût du carburant etc...), et selon le nombre définitif d'inscrits, à 35 jours du départ.

Ce prix comprend

- ✓ le transport aérien sur vols réguliers BREST > MARSEILLE via PARIS à l'aller comme au retour, de la compagnie aérienne Air France,
- ✓ les taxes d'aéroport et de sécurité, d'un montant de 74.89 € en vigueur le 8 août 2019,
- ✓ la mise à disposition d'un autocar pendant la durée de votre pèlerinage selon le programme mentionné ci-dessus,
- ✓ l'hébergement en hôtel en chambre double comme suit :

- Hôtel Ibis centre gare Saint Charles *** à Marseille,
- Hôtel du Crau à Arles **,
- ✓ Les taxes de séjour,
- ✓ la pension complète à compter **du dîner du premier jour au déjeuner du dernier jour**,
- ✓ L'entrée et la visite commentée du santonnier Fouque, du Palais des Papes et du Pont d'Avignon, des alyscamps et du cloître de la cathédrale à Arles, de la fabrique de savon à Marseille,
- ✓ Les offrandes pour la visite commentée de la Basilique Notre-Dame de la Garde à Marseille, de l'abbaye de Sénanque, La Cathédrale d'Aix en Provence, la Basilique de Saint Maximin la Sainte Baume, les Saintes-Maries-de-la-Mer, l'église N-D de la Major à Arles, l'abbaye saint Victor à Marseille,
- ✓ Les pourboires, les offrandes pour les messes, les communautés rencontrées et les intervenants extérieurs,
- ✓ La mise à disposition d'audiophones pendant la durée du pèlerinage,
- ✓ L'assurance assistance et rapatriement MUTUAIDE ASSISTANCE,
- ✓ un sac à dos, un livre-guide, un chèche, des étiquettes bagage et des autocollants,
- ✓ L'assistance aéroport et enregistrement en ligne.

Ce prix ne comprend pas

- ✓ Les pré et post acheminements pour se rendre à l'aéroport de Brest,
- ✓ Les boissons,
- ✓ Toutes les dépenses à caractère personnel,
- ✓ Le surcoût de la chambre individuelle.

Inscription

Votre inscription doit parvenir au service des pèlerinages **avant le 10 mars 2020** accompagnée d'un chèque d'acompte de 500 € validant votre inscription, libellé à l'ordre du Service des pèlerinages – 29 000 Quimper.

N'attendez pas l'échéance pour vous inscrire !

Toute inscription sans chèque d'acompte est invalide. Le chèque d'acompte sera encaissé dès l'inscription.

Vous devez avoir un passeport ou une carte d'identité en cours de validité. Merci d'en joindre impérativement une copie au bulletin d'inscription.

Le règlement du solde du pèlerinage se fera au cours de la réunion préparatoire en avril 2020 au Juvénat Notre Dame à Châteaulin.

Rencontre

Pour une meilleure cohésion du groupe, il est nécessaire que nous nous rencontrions avant de partir. La date, l'heure et le lieu vous seront communiqués ultérieurement par mail ou par courrier. Le programme de cette rencontre :

- Présentation des pèlerins,
- Présentation du programme,
- Répartition des chambres,
- Encaissement du solde du pèlerinage,
- Horaires de départ et de retour à l'aéroport de Brest
- Informations pratiques (bagages, sac à dos, assurances...)
-

Conseils

✓Être en condition physique suffisante pour rester debout, marcher pour accéder aux sites.

✓Avoir une photocopie de vos ordonnances médicales et de votre passeport ou de votre carte d'identité en cours de validité dans votre valise.

✓Une pièce de bagage de 23 kg en soute est autorisée et un bagage de 12 kg en cabine.

✓ Voyageurs handicapés / transport de matériel médical et médicaments...

Nous informons lors de l'inscription pour un type de chambre adapté dans les hébergements, le transport de fauteuil roulant, l'obtention des autorisations nécessaires pour emporter certains médicaments ou matériel médical à bord d'un avion, etc. ...).

De plus, nous vous remercions de nous indiquer tout régime spécial à faire respecter par nos fournisseurs pendant le pèlerinage (exemple : régime sans gluten, sans condiments, etc...).

Formalité de police

Chaque pèlerin doit se munir **d'un passeport ou d'une carte d'identité en cours de validité.**

Conditions d'annulation (hors cas de force majeure)

Toute annulation doit être notifiée par lettre.

Les versements effectués par le pèlerin pourront être remboursés sous déduction des frais suivants en fonction de la date d'annulation :

- De 91 à 60 jours du départ, il sera retenu 10 % du montant total du voyage ;
- De 59 à 31 jours du départ, il sera retenu 20 % du montant total du voyage ;
- De 30 à 21 jours avant le départ, il sera retenu 25 % du montant total du voyage ;
- De 20 à 8 jours du départ, il sera retenu 50 % du montant total du voyage ;
- De 7 à 2 jours du départ, il sera retenu 75 % du montant total du voyage ;
- A moins de 2 jours avant le départ, il sera retenu 90 % du montant total du voyage ;
- Le jour du départ, il sera retenu 100 % du montant total du voyage.

Les billets d'avion sont émis 10 jours avant le départ. Tout billet émis est non remboursable, non modifiable. De même que le montant de la surcharge fuel, appliquée le jour de l'émission, n'est pas remboursable. Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du voyageur pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

Garantie annulation

La garantie annulation incluse dans le prix couvre l'annulation en cas de force majeure et ce jusqu'à l'heure du départ (agence BIPEL 02 99 30 58 28 – Service des pèlerinages 02 98 64 58 61). Il ne sera retenu que 120 € couvrant les frais d'inscription (60 € pour BIPEL et 60 € pour le service des pèlerinages).

Cas de force majeure :

- En cas de maladie, accident ou décès :
 - De vous-même, de votre conjoint de droit ou de fait et de la personne vous accompagnant. - De vos ascendants ou descendants et/ou ceux de votre conjoint et/ou ceux de la personne vous accompagnant.
 - De vos frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles-filles.

La garantie annulation ne fonctionne que si la maladie interdit formellement de quitter le domicile, nécessite des soins médicaux et empêche tout déplacement par ses propres moyens.

Important : Les maladies antérieures à la date d'inscription sont également couvertes par notre Garantie Annulation.

- En cas d'incendie, dégâts des eaux obligeant la personne à rester sur place : A condition que l'importance des dégâts nécessite votre présence et qu'ils se soient produits dans le mois précédent le départ.

Règles d'application de la garantie annulation

La garantie annulation s'applique pour les motifs énumérés ci-dessus, à l'exclusion de tout autre. De même, elle ne fonctionne que si notre agence est prévenue avant l'heure du départ.

Si l'annulation intervient le week-end ou un jour férié précédant la date de départ, nous vous remercions de contacter l'agence BIPEL au 02 99 30 58 28 et d'y laisser un message.

Pour être remboursé, il est obligatoire de nous contacter dès que vous êtes informés de l'annulation !

Un courrier devra suivre, et les documents suivants nous être envoyés, dans les 8 jours suivants la date de l'annulation, pour prétendre au remboursement :

- La copie du bulletin d'inscription de la personne,
- La copie des versements effectués,
- La copie du courrier d'annulation,
- Le justificatif de cette annulation (certificat médical, constat et/ ou attestation de l'assureur...

Le règlement du litige se fera, dans la mesure du possible, dans le mois suivant la réception des documents mentionnés ci-dessus.

Responsabilités

La responsabilité des compagnies aériennes participant au voyage – ainsi que celles des représentants, agents ou employés de celle-ci - est limitée en cas de dommages, plaintes ou réclamations de toute nature au transport aérien des passagers et de leurs bagages, exclusivement comme précisé dans leurs conditions de transport.

Responsabilités de l'agence et du service diocésain

Pour raisons politiques, militaires, guerres, sanitaires, climatiques, mécaniques ou économiques, dans l'intérêt et/ou pour la sécurité des voyageurs, l'agence se réserve le droit à tout moment d'annuler le voyage, d'en changer l'itinéraire, d'en interrompre le cours ou d'en modifier les prix.

En cas d'annulation ou d'interruption, les participants seront remboursés,

- Avant le départ : des sommes versées à l'exclusion de tous dommages et intérêts, avec un minimum de 80 € par personne, retenu à titre compensatoire d'une partie des frais d'organisation,
- Au cours du voyage : au prorata du nombre de jours de voyage.

Faits de grèves

Aucune compagnie d'assurance ne couvrant les frais occasionnés par une grève éventuelle, ceux-ci restent à la charge exclusive du passager. Ils lui sont facturés sur justification d'un relevé par le service.

Autres conditions

L'agence ne saurait être tenue pour responsable en cas de défaut d'enregistrement du participant sur le lieu du départ de voyage occasionné par un retard de pré acheminement aérien, terrestre ou ferroviaire, même si ce retard résulte d'un fait de grève, de force majeure ou de cas fortuit.

En cas de non-présentation du voyageur aux dates et heures mentionnées sur le carnet de voyage et en cas de non-présentation des documents de voyage (passeport, visa, carte d'identité...) nécessaires à la réalisation du voyage – causes qui empêcheront son enregistrement -, le client ne peut prétendre à aucune indemnité.